SAMSUNG

Nom du produit
MLT-D111S

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit:Toner pour imprimante, MLT-D111S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes:Ce produitest un mélangede tonerutilisé dansles systèmes d'impression.

Utilisations déconseillées: Ne pas utilizer avec uneimprimante non compatible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant:SAMSUNG ELECTRONICS Co. Ltd.

416, maetan-3Dong, Yeongtong-Gu, Suwon-Si, Gyeonggi-Do, 443-742, Korea

E-mail: PrinterMSDS@samsung.com

Centre d'appels : 01 48 63 00 00 (France), http://www.samsung.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris

Telephone: +33 1 40 05 43 28

Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48

Fax: +33 1 40 05 41 93

E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr

Web site: http://www.centres-antipoison.net

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

2.1.1 Classification selon la Directive 1999/45/CE: Mélange n'est pas classécomme dangereux selonla Directive 1999/45/CE.

2.1.2 Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008: Mélange n'est pas classécomme dangereux selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008:

Pictogrammes: Non applicable.

Mention d'avertissement:Non applicable.

Mentions de danger:Non applicable.

Conseils de prudence: Non applicable.

2.3 Autres dangers:

Effets aigus sur la santé:Aucunedonnéedisponible.

Contact avec la peau: Improbable to causer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux: Le toner peutprovoquerune irritationlégère et temporaireou des lésions cornéennes.

Inhalation:L'exposition à une grande quantité de poussière de toner peut provoquer minimalirritation des voies respiratoires. L'utilisation de ceproduit comme prévun'aboutit pas àl'inhalation dequantités excessives de poussière.

Ingestion:Faible toxicité aiguë. L'ingestionest unevoie mineure d'entrée pour l'utilisation prévuede ce produit.

Effetspotentiels sur la santé:Aucune donnée disponible.

Voies d'exposition:Les voies potentielles d'exposition dans des conditions normales d'utilisationsontla peau,contact avec les yeuxet l'inhalation.L'ingestion n'est pasprévuepour êtreune voie d'expositionprimaire de l'expositionà ce produitdans des conditions normales.

Effets chroniques sur la santé:L'inhalation prolongéede quantités excessivesde poussièrepeutprovoquer des lésions pulmonaires.L'utilisation de ceproduit comme prévun'aboutit pas àl'inhalation dequantités excessives de poussière.

Cancérogénicité:Noir de carboneest classéepar leCentre International de Recherchesur le Cancer(CIRC) comme appartenant au groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme). Cependant, considerant le caractere naturel de la substance les resultats scientifiques appuient la conclusion qu'il n'y a pas besoin d'avertir les consommateurs de la presence de noir de carbone dans les toners pour imprimante.

Autres informations:Cette mélange ne contientaucun composantclassé commepersistant, bio-accumulatif ettoxique (PBT)ou très persistant ettrès bio-accumulatifs (vPvB) défini conformément au règlement(CE) 1907/2006.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances: Aucune donnée disponible.

3.2 Mélanges:

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	Classification	Conc. (%)	Note
Polyester Resin	Trade Secret	Trade Secret		55 ~ 95%	
Carbon black	215-609-9	1333-86-4		1 ~ 10%	
Paraffin wax	Trade Secret	Trade Secret		0.5 ~ 5%	
Ethylene wax	Trade Secret	Trade Secret		0.1 ~ 1%	
Wax	Trade Secret	Trade Secret		0.1 ~ 1%	
Silica	Trade Secret	Trade Secret		1 ~ 11%	
Titanium Dioxide	236-675-5	13463-67-7		0.1 ~ 1%	

* Texte intégral des mentions de danger: voir point 16.

4 PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Inhalation: Emmenerimmédiatement à l'airfrais la personneexposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements imprégnés.Laver soigneusement la peau avec de l'eau froide et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux:Ne pasfrotter les yeux.Rincer immédiatement les yeuxavec de l'eaupendant 15minutes en soulevantles paupières supérieureset inférieures.Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion:Rincer immédiatement la bouche, puisboire de l'eau. En cas d'irritationoud'***inconfort, consulter un médecin***.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:La difficulté majeure à respire. Éternuements.Toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Aucunedonnéedisponible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:Utiliser des agents d'extinction appropriés pour un incendie avoisinant.Utiliserpulvérisationd'eau, produitchimique sec, mousse appropriéeou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucunedonnéedisponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:La poussière de toner peut former des mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air. Produits de combustion dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers:Porter un appareil respiratoire autonomeet des vêtements de protection en cas d'incendie.Porterdes lunettes de protection appropriéesoudes lunettes desécurité.Utiliser un masque àpoussières.Combattre le feudu côté du vent, si possible.Si le feuse produitdans l'imprimante,la traiter commeun feu électrique.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter l'inhalation dela poussière. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipementde protection personnel appropriétel qu'***indiqué***dans la Section 8.Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter la dispersiondes matériaux déverséset tout contact avecle sol, leseaux superficielles et souterraines, les drains et les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Petit déversement:Éliminer toutes les sourcesd'ignition.Essuyer soigneusement avecun papierou un chiffonhumide, éviter l'inhalation dela poussière fine. Grand déversement:Porter un équipementde protection:masque, gants en caoutchouc, des lunettes.Ne pas utiliserd'aspirateurquand une grande quantité de produit est libérée. Ce mélange, comme la plupart des poudres organiquesfinement divisés, peutcréer uneexplosion de poussières.Essuyerles résidus avecun chiffon humide.

6.4 Référence à d'autres sections: Voir la Section 7pour les informationssur les précautions demanipulation sans danger.Voir la Section 8pour toute informationsur leséquipements de protection individuelle.Voir la Section13 pour l'élimination.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:Éviter de respirer les poussièreset le contactavec la peau, les yeux et les vêtements.***Manipuler***dans des locaux***bien ventilés.***Se laver soigneusement après manipulation. Traiterdu côté du vent. Conserver à l'écartde la chaleur excessive, des étincelleset de la flamme nue.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:Conserver dans un endroitfrais, sec etbien ventilé. Éviterl'exposition à la lumière solaire directe.Conserver à l'écartdes matières comburantes.Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucunedonnéedisponible.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

substance	CAS No.	Valeurs limites d'exposition			
		US OSHA (TWA/PEL)	ACGIH (TWA/TLV)	TRGS 900	UK WEL
Poussière totale		15 mg/m3			
Poussière /fraction/particules inhalables			10 mg/m3	10 mg/m3	5 mg/m3
Poussière /fraction/particules respirables		5 mg/m3	3 mg/m3		10mg/m3
Poussière /fraction/particules alvéolaire				3 mg/m3	
Carbon black (only for black toner)	1333-86-4	3.5 mg/m3	3.5 mg/m3		3.5mg/m3(8hr) 7mg/m3(15min)

8.2 Contrôles de l'exposition: Tenir à l'écart de produitsalimentaires, de boissons et denourriture pour animaux. ***Se laver***les***mains avant***les***pauses***et en***fin***de travail.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés:Assurer une ***ventilation adéquate***.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité avecécrans latéraux.

8.2.2.2 Protection de la peau:

Protection des mains: Porter desgants en caoutchouc. Se laver les mainsaprès manipulation.

Divers: Porter des vêtements de protection.

8.2.2.3 Protection respiratoire: Nonrequis dansles conditions normalesd'utilisation.

8.2.2.4 Risques thermiques: Aucunedonnéedisponible.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Nepas laisser pénétrer dansles égouts et leseaux superficielles ou souterraines.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect:	Poudre fine
État physique:	Solide
Couleur:	Noir
Odeur:	Sans odeur
Seuilolfactif:	Aucunedonnéedisponible
pH:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation:	Aucunedonnéedisponible / Aucunedonnéedisponible
Point initial d'ébullition et intervalled'ébullition:	Non applicable
Point d'éclair:	Aucunedonnéedisponible
Tauxd'évaporation:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucunedonnéedisponible
Limitessupérieures/inférieuresd'inflammabilitéoulimitesd'explosivité:	Aucunedonnéedisponible / pas inflammable / Non disponible
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité de vapeur:	Non disponible
Densité(Gravitéspécifique):	1.2 g/ml (20℃, 68˚F)
Solubilité(s):	Partiellement solubledans le toluène, le chloroforme et le tétrahydrofurane, insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucunedonnéedisponible
Températured'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	> 200 ℃
Viscosité:	Non applicable
Propriétés explosives:	Aucunedonnéedisponible
Propriétéscomburantes:	Aucunedonnéedisponible

9.2 Autres informations: Aucunedonnéedisponible.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité: Aucunedonnéedisponible.

10.2 Stabilité chimique: Stable en général.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Stable.

10.4 Conditions à éviter: Chaleur, flammes,étincelles, rayons directs du soleil, les sources d'inflammationet substances incompatibles.

10.5 Matières incompatibles:Oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone,dioxyde de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Toxicité aiguë:

Rat, DL50 :> 5,000 mg/kg (Information sur le produit)

11.1.2 Irritation:

Peau: Lapin - Non irritant (OECD404) (Information sur le produit)

Oeil: Lapin - Non irritant (OECD405) (Information sur le produit)

11.1.3 Corrosivité: Aucunedonnéedisponible.

11.1.4 Sensibilisation: Aucunedonnéedisponible.

11.1.5 Toxicité à dose répétée: Aucunedonnéedisponible.

11.1.6 Cancérogénicité: Noir de carboneest classéepar leCentre International de Recherchesur le Cancer(CIRC) comme appartenant au groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme). Cependant, considerant le caractere naturel de la substance les resultats scientifiques appuient la conclusion qu'il n'y a pas besoin d'avertir les consommateurs de la presence de noir de carbone dans les toners pour imprimante.

11.1.7 Mutagénicité:

Test d'Ames: Négatif (TA98, TA100, TA1535, TA1537, TA1538, WP2uvrA) (Information sur le produit)

11.1.8 Toxicité pour la reproduction: Non classé commetoxiqueselonla Directive 67/548/CEEet telle que modifiée, La Proposition 65 de la Californieet DFG(Allemagne).

11.1.9 Informations surles voies d'exposition probable:Aucunedonnéedisponible.

11.1.10 Autres informations:

11.1.10.1 **Effets cancérogènes:**En 1996, leCIRCaréévalué le noir de carbonecomme appartenant au groupe 2B (peut-être cancérogène pour l'homme). Cette classification estattribuée au noir de carbon pour lequel les preuves chez l'homme sont insuffisantes mais suffisantes chez l'animal. Cette classification se base sur le développement de tumeurs des poumons chez le rat exposé à une inhalation chronique au noir de carbone libre à des niveaux qui provoquent une surcharge de particules au niveau des poumons. Les études réalisées sur des modèles animaux autres que des rats n'ont révélé aucune association entre le noir de carbone et les tumeurs des poumons. En outre, les bio-essais de deux ans sur le cancer utilisant une préparation de toner traditionnel contenant du noir de carbone n'ont démontré aucune association entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs chez le rat.

11.1.10.2 Effetschroniques:Dansuneétude chez le rat (H. Muhle) de l'inhalation chronique d'un toner traditionnel, on a observé un degré discret à modéré de fibrose pulmonaire chez 92% des rats appartenant au groupe soumis à une concentration (16 mg/m^3) et un degréminimeàdiscret de fibrosepulmonaire chez 22% des animauxappartenant au groupesoumisàune concentration moyenne (4 mg/m^3). Maisaucun changementpulmonaire n'a étérapportédans le groupe d'exposition le plus faible (1mg/m^3),le niveau le plus pertinent en ce qui concerne les potentielles expositions humaines.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité:Aucunedonnéedisponible.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucunedonnéedisponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucunedonnéedisponible.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucunedonnéedisponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Aucunedonnéedisponible.

12.6 Autres effets néfastes: Aucunedonnéedisponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:Jetertous les déchetsconformément à toutes lesréglementations locales et nationales. ***Ne pas*** jeter la cartouche de ***toner***ni du ***toner***dans les flammes; le tonerchauffé peut causerde graves brûlures. Ne pasincinérer. Nepas laisser pénétrer dansle sol, leseaux superficielles et souterraines, les drains et les égouts.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU: Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN:Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG:Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ICAO/IATA:Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Revue " Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (Section 6)".Revue "Manipulation et stockage (Section 7)".S'assurer que les contenantssont protégés contre ruptureou fuite.S'assurer que les contenantssont fermés hermétiquement.Suiveztous les règlementsdans votre pays ourégion.Évitezle chauffage.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission;

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006;

RÈGLEMENT (CE) N° 790/2009 DE LA COMMISSION du 10 août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges;

RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH);

RÈGLEMENT (UE) N° 286/2011 DE LA COMMISSIONdu 10 mars 2011modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlementeuropéen et du Conseilrelatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges;

DIRECTIVE 1999/45/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Étatsmembres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparationsdangereuses;

DIRECTIVE DU CONSEIL du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (67/548/CEE).

Évaluation de la sécuritéchimique: **L'évaluation de la sécuritéchimiquen'est pas disponible**

16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des mentions de danger: -

Conseils relatifs à la formationaining:Instruction dans le travail avec les produits doivent être inclus dans le système éducatif sur la sécurité au travail (formation initiale, la formation sur le lieu de travail, la répétition de formation), selon des conditions concrètes sur le lieu de travail.

Restrictions d'emploi recommandées (c'est-à-dire les recommandations facultatives du fournisseur): Le mélange ne doit pas être utilisée à d'autres fins que pour ce qui est nommé (point 1.2). En raison du fait que les conditions spécifiques d'utilisation de la substance sont hors de contrôle du fournisseur, il s'agit d'un resposibility de l'utilisateur d'ajuster les mises en garde pour les lois et règlements locaux. Informations sur la sécurité décrivent le produit en termes de sécurité et ils ne peuvent pas être considérées comme des informations techniques sur les produits.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:FDS a été préparée en utilisant les données de fabricant.

But de la FDS: Le but de cette fiche est de fournir des informations pertinentes pour assurer une manipulation correcte et le contrôle des risques/dangers.

For more information, please visit: www.samsung.com/printer

Printing solutions as easy as

